

## Broyeur à métaux : il ne reste que 42 h

Le broyeur à métaux d'Aubange ne pourra plus fonctionner, en théorie, que 42 heures d'ici le mois de novembre. Mais avec les investissements réalisés cet été, Ecore devrait « regagner » des heures. Explications.

### AUBANGE

**E**n théorie, le broyeur à métaux de la société Ecore à Aubange n'a plus droit qu'à fonctionner 42 heures d'ici la mise en place d'un système de filtration à charbon actif, programmée en octobre.

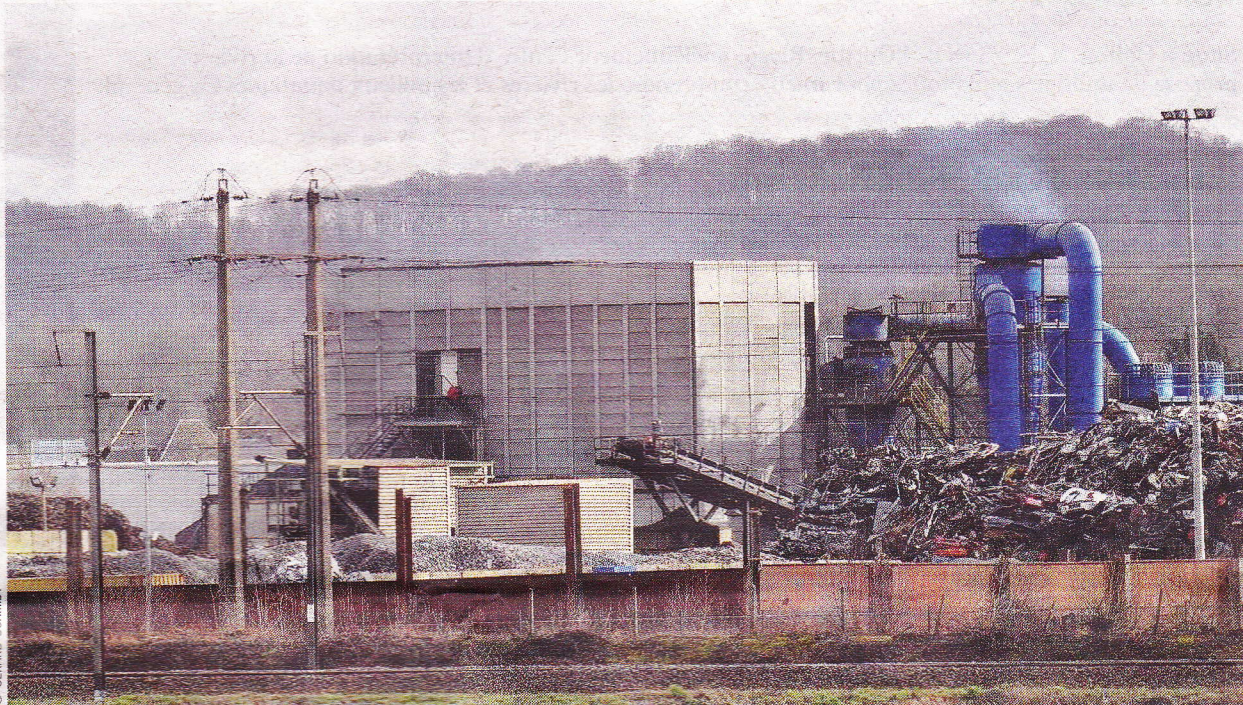
En théorie, car le broyeur est à l'arrêt depuis plusieurs semaines afin d'installer entre autres des filtres à manche, ce qui devrait réduire ses rejets dans l'air. La société de recyclage de métaux devrait donc « regagner » plusieurs heures de broyage, suite à un recalcul.

Rappelez-vous, le broyeur à métaux d'Ecore au même titre que d'autres broyeurs wallons était pointé du doigt pour ses rejets dans l'air. Selon les nouvelles normes wallonnes de 2018, les plus drastiques en la matière, tous ces broyeurs polluent l'air, notamment au niveau des PCB : des substances cancérigènes pour certaines, d'autres sont des perturbateurs endocriniens. En cas d'exposition de longue durée, les PCB sont donc potentiellement nocifs pour la santé. La Région wallonne estime toutefois qu'il n'y a pas de danger immédiat pour la santé humaine.

#### La sanction suivie

Ecore ne respectant pas son permis d'environnement, il a fallu sévir. Le mayor d'Aubange, François Kinard, a opté pour une sanction évolutive. Il a pris une ordonnance de police restreignant l'activité du broyeur à métaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, le broyeur ne peut plus fonctionner que 493 heures d'ici la mise en place d'un traitement des poussières par charbon actif (contre 2217 heures par an habituellement). Cette restriction devait per-



Les rejets et les heures de fonctionnement du broyeur à métaux d'Aubange sont passés à la loupe.

La sanction se veut évolutive. Si Ecore pollue moins l'air, le broyeur pourra davantage fonctionner. A contrario, si les rejets sont plus polluants, le quota d'heures diminuera encore.

Tous les quinze jours, des mesures des rejets sont prises à la cheminée du broyeur par un laboratoire agréé, puis analysées. Les résultats sont communiqués à l'entreprise, à la police de l'Environnement et à l'administration communale. Sur cette base, le quota d'heures de fonctionnement est revu à la baisse ou à la hausse.

Le bourgmestre d'Aubange a gardé ce dossier à l'œil, veillant à ce qu'Ecore respecte bien son ordonnance.

#### Une mauvaise surprise

Surprise, au vu des six derniers relevés (de mai à juillet), la moyenne du débit massique des PCB (NDLR : estimation du rejet total) s'élève à 574 gr/an. Soit davantage

du bourgmestre (458 gr/an)! La norme wallonne étant fixée à 100 gr/an.

Pourtant, Ecore a mis en place un procédé de brumisation des poussières qui aurait dû conduire à de bien meilleurs résultats.

« Oui, c'est assez surprenant, reconnaît Philippe Sorret, directeur général du groupe Ecore. On pense que c'est en lien avec une accumulation de matières dans la cheminée, dans diffé-

rentes parties du broyeur. On vient donc de procéder à un nettoyage approfondi. »

Au vu des mauvais résultats, le quota d'heures du broyeur a donc été revu à la baisse : 389 heures. Sachant que depuis mai, il a déjà tourné 347 heures, il ne lui reste donc plus que 42 heures de fonctionnement, toutes choses restant égales.

Or, les choses ne resteront pas telles qu'elles sont. En plus du

nettoyage, Ecore a installé des filtres à manche. Et s'attend donc à réduire fortement ses rejets en PCB.

Dans le cas contraire, Ecore risque de dépasser son quota le bourgmestre d'Aubange pourra alors mettre le broyeur à l'arrêt le temps que les filtres à charbon actif soient opérationnels. « La balle est dans le camp d'Ecore », commente François Kinard.

LYDIE PICARD

### Les mesures de septembre déterminantes

Si les relevés du mois de septembre ne sont pas bons, le broyeur à métaux d'Ecore risque d'être mis à l'arrêt à Aubange. Philippe Sorret, directeur général du groupe Ecore, reste néanmoins serein. C'est que l'entreprise vient de réaliser toute une série de travaux. « Le broyeur est à l'arrêt depuis la mi-juillet, explique-t-il. Il y a eu un arrêt technique, habituel à cette période de l'année, pour des réparations et révisions. Nous avons également effectué un nettoyage approfondi du broyeur, de la cheminée. »

Et, surtout, des filtres à manche viennent d'être installés. « Au vu de ce qui a été réalisé, je

mentaires », estime Philippe Sorret.

Le broyeur va redémarrer à la fin de ce mois. Deux relevés seront effectués, espacés de quinze jours. Ils détermineront la future activité du broyeur.

En octobre, Ecore installera un système de filtration à charbon actif. Avec les investissements précédents (un total de plus de 4 millions d'euros), l'entreprise compte réduire de 99 % ses poussières. Une fois le procédé d'ultrafiltration totalement opérationnel (normalement en novembre), l'ordonnance de police prendra fin et les restrictions seront levées.